

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 24 JUIN 2013

DELIBERATION N° DEL057-13

*Certifiée exécutoire par le Maire
Publiée le*

L'an deux mille treize, le 24 juin à dix-neuf heures,
Le conseil municipal, légalement convoqué par le Maire le 18 juin 2013, s'est réuni à la mairie en séance
publique sous la présidence de M. Pierre VERRI, Maire de la commune.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance et en assure la présidence.

Présents :

Mmes I. BEREZIAT, A. BONNIN-DESSARTS, S. BRANON-MAILLET, M. BREUILLE, C. EGEA, C. PICCA,
C. POLENTINI, C. TISON et MM. J-M. BERINGUIER, P. BERTHOLLET,
H. EL GARES, J-C. GUERRE-GENTON, B. LEBRUN, A. LEFORT, L. MOTTE, G. MORIN, J. PAVAN,
Y. PERRIER, P. VERRI, C. SERGENT.

Pouvoirs :

M. Rahim BAH (Pouvoir à H. EL GARES en date du 22/06/13)

Absents excusés :

Mmes N. AMBREGNI, J. BEAUGEON, H. MIOLLAN, M-F. PELLEGRIN, G. PROSCHE-LEMAIRE et
MM. J. DESMOULINS, M. ISSINDOU, A. PERCONTE.

Mme Alberte BONNIN-DESSARTS a été élue secrétaire de séance.

**OBJET : Attribution d'une subvention au collège du
Chamandier pour le séminaire d'intégration.**

Rapporteur : Habib EL GARES

M. le Maire expose au conseil municipal :

Dans le but de permettre une meilleure intégration des futurs élèves de 6^{ème} à la rentrée
scolaire (prise de contact avec les camarades, l'équipe éducative et administrative) et de
travailler concrètement sur l'apprentissage des règles de vie au collège, monsieur le
Principal du collège propose comme l'année dernière un séminaire de 3 jours, pour la
période du lundi 16 au vendredi 20 septembre 2013 au Domaine des Girards (entre Villard
de Lans et Lans en Vercors).

Une soixantaine d'élèves giérois sont concernés par ce séjour. Le coût du séjour s'élève à
80 € par enfant. L'effectif exact sera connu à la rentrée scolaire 2013-2014.

Dans un souci d'équité sociale et éducative, monsieur le Principal du collège souhaiterait
que l'ensemble des élèves participe à ce séjour.

Afin de diminuer le coût pour les familles giéroises et d'encourager ce type d'initiative, monsieur le Maire propose au conseil municipal :

- de verser une subvention de la commune de 5 € par jour et par élève pour le séjour,
- de dire que cette subvention est à verser à l'ordre de l'agent comptable du collège du Chamandier - Gières
- de dire que ces crédits sont inscrits au budget ville de l'exercice 2013, chapitre 65, « autres charges de gestion courante »

Conclusions : La présente délibération est approuvée à l'unanimité.

Ont signé au registre
les membres présents.

Gières, le 24 juin 2013.

Pour extrait conforme,
Le Maire,

Pierre VERRI